



## AGENDA

8 MAI

### CÉRÉMONIE DU SOUVENIR DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Rendez-vous à 9 h 30 devant la mairie.

Nouveauté cette année, des véhicules militaires d'époque seront exposés. Le cortège se dirigera

ensuite vers la Place de la République pour le dépôt de gerbes au monument aux morts. Un vin d'honneur en mairie clôturera la cérémonie.



DU 9 AU 27 MAI

### EXPOSITION DE PEINTURE

Loisirs et Culture vous présente une exposition intitulée « Peintres du Pays de France », tous les jours de 14 h à 18 h dans les locaux de l'association derrière la mairie.

Vernissage le vendredi 20 mai à 18 h 30.



4 JUIN

### FÊTE DE LA FAMILLE



Petits et grands, familles, vous êtes attendus dès 14 h au Complexe de la Prairie pour la traditionnelle fête de la Famille. Cette année le jeu sous toutes ses formes est à l'honneur!

Un spectacle, une tombola et un goûter sont également au programme de cet après-midi festif.

24 JUIN

### FÊTE DE LA MUSIQUE

Rendez-vous dès 18 h pour une soirée festive et musicale avec au programme des concerts (Breaknet, Aurore de St Baduel...), un spectacle et de la danse!

Restauration sur place. Venez nombreux !



## ENFANCE/JEUNESSE

### INSCRIVEZ VOS ENFANTS POUR L'ACTIV'ÉTÉ 2016

Comme chaque année, la municipalité met en place l'opération Activ'Été pour les enfants de 3 à 16 ans. Les équipes des accueils de loisirs de la Maison de l'Enfance divertissent les enfants de 3 à 10 ans tandis que le service Jeunesse se délocalise au stade du Pré Carré avec les 10-16 ans.



Les inscriptions aux activités pour les enfants de 3 à 16 ans auront lieu du 9 au 13 mai à la Maison de l'Enfance aux horaires suivants :

- Lundi 9 mai : 7 h 30 / 12 h - 14 h / 18 h
- Mercredi 11 mai : 7 h 30 / 12 h - 14 h / 18 h
- Jeudi 12 mai : 8 h 30 / 12 h - 13 h 30 / 18 h 30
- Vendredi 13 mai : 8 h 30 / 12 h

LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ. FAITES VITE !

RENSEIGNEMENTS :  
PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF

Maison de l'Enfance, 6 bis Grande rue. 01 39 35 44 10. [www.ezanville.fr](http://www.ezanville.fr)

ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS,  
CHERS AMIS,

Il y a deux mois je donnais une information aux Ezanvillois pour leur expliquer l'afflux d'un nombre important de nouveaux clients à la poste d'Ezanville qui occasionnait un trouble aux clients habituels. Je n'ai donné aucun avis personnel sur les raisons de la présence de ces nouveaux clients, ni sur l'utilisation qu'ils allaient faire de l'aide qui leur était attribuée. Aussi ai-je été extrêmement surpris de lire dans la tribune de l'opposition du mois d'avril que mon discours divisait et stigmatisait, qu'il était honteux et qu'il rappelait les pires périodes de notre histoire. Après en avoir parlé avec mon équipe municipale ceux-ci m'ont dit que la réaction de l'opposition était grotesque. Nous savons tous que ce qui est exagéré devient insignifiant. Je tiens à rajouter qu'en politique le ridicule tue...

Prochainement nous aurons l'occasion de présenter, dans un premier temps aux habitants de la rue Fleming, un projet de construction à l'emplacement de notre service Jeunesse-Familles. Ce projet prévoira des logements, les parkings correspondants et sur environ 300 m<sup>2</sup> du rez-de-chaussée les nouveaux locaux du service Jeunesse-Familles. Pendant la période des travaux nous devons déplacer les activités de ce service en un autre lieu. Ce projet a encore besoin d'être finalisé et sera présenté à la commission urbanisme quelques jours avant la réunion aux rivières.

Concernant le Val d'Ezanville les premiers problèmes avec le promoteur arrivent. En effet celui-ci tente de faire agréer par la communauté d'agglomération un projet qui n'a plus rien à voir avec celui qui a été choisi lors du concours organisé l'année dernière par l'ex CCOPF. Nous allons donc devoir batailler pour essayer de retrouver au moins l'essentiel de ce qui avait justifié notre choix. Ce genre de situation est extrêmement désagréable.



## BUDGET 2016

DES INVESTISSEMENTS  
MALGRÉ UNE STAGNATION DE

Le budget primitif de la Ville a été voté le 31 mars dernier. Comme annoncé dans la revue de mars consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), ce budget se caractérise, comme pour les plupart des collectivités locales, par un repli de l'investissement, une stagnation des ressources et une nécessité accrue de décélération des dépenses de fonctionnement.

Le budget 2016 s'élève à 15 153 796,75 €. Il se répartit entre un budget de fonctionnement de 10 993 439,02 € et un budget d'investissement de 4 160 357,73 €. Il tient compte des résultats de l'exercice de 2015 et s'équilibre en recettes et en dépenses.

Les dépenses d'investissement qui s'établissent à 4 160 357,73 € comprennent :

► D'IMPORTANTES TRAVAUX SUR LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS COMPRENANT :

- L'entretien de la voirie sur l'ensemble du territoire dans le cadre du bail pour 120 300 € ;

- La réfection des allées piétonnes du Mail les Bourguignons pour 100 000 € ;
- Le réaménagement de la place du docteur Potier pour 115 000 € ;
- Des travaux pour mise aux normes d'accessibilité de la voirie pour 40 000 € ;
- La réfection du parking rue de Bretagne pour 10 000 € ;

► DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF POUR 518 700 € AVEC NOTAMMENT :

- La réfection des cours des écoles les Bourguignons et Paul Fort pour 90 000 € ;
- La rénovation complète des sanitaires du groupe scolaire les Bourguignons pour 65 000 € ;
- La rénovation des sanitaires garçons de l'école Pierre et Marie Curie pour 14 400 € ;
- Des travaux de couverture et de menuiseries extérieures des bâtiments scolaires Paul Fort, le Village et Pierre et Marie Curie pour 25 100 € ;
- Le renouvellement d'une partie du mobilier pour les réfectoires, les salles de classe et les accueils périscolaires pour 45 300 € ;
- L'équipement des écoles avec de nouveaux photocopieurs pour 40 500 € ;
- 81 570 € de travaux d'entretien divers et acquisition de mobilier pour la Maison de l'enfance, la réfection du sol ayant été prise en charge par les assurances ;



ALAIN  
BOURGEOIS  
MAIRE  
D'ÉZANVILLE

## Ézanvilleinfos

Mensuel d'informations municipales  
Hôtel de Ville // 0139 35 44 80  
Directeur de la publication // Alain Bourgeois  
Rédaction // Ève Pavési  
Conception-réalisation // RDVA // 0134 12 99 00  
Impression // STIP // 0139 91 91 73 // Dépôt légal à parution





# ENTRETIEN DES RESSOURCES

## › L'ENTRETIEN ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE AVEC :

- **Des travaux** de sécurité, d'accessibilité et de mise aux normes de l'ensemble des bâtiments pour **242 570 €**;
- **Des travaux** de réhabilitation de locaux dont la bibliothèque et ses abords pour **91 000 €**;
- **Les travaux** dans les logements communaux pour **123 130 €**;
- **Les travaux** dans les bâtiments publics autres que les écoles et les logements pour **70 000 €**;
- **L'aménagement** des espaces verts pour **23 700 €**;
- **La modernisation** des outils informatiques des services municipaux pour **112 740 €**.

## 164 905 EUROS POUR LES ASSOCIATIONS

Chaque année, la Ville soutient, à travers notamment l'octroi de subventions, les activités de nombreuses associations impliquées dans la vie locale, les projets pédagogiques des écoles, et l'ensemble de l'action sociale menée par le CCAS.

# RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

# 1/3

des dépenses de fonctionnement est consacré à la Réussite éducative,



# 15%

des dépenses de fonctionnement sont consacrées au maintien et amélioration des équipements publics



# 1/4

des dépenses de fonctionnement est consacré aux équilibres financiers

## LES IMPÔTS N'AUGMENTENT TOUJOURS PAS !

Compte tenu du contexte économique difficile pour les ménages aucune augmentation des taux n'est envisagée. Cette décision ne tient pas compte de la variation des bases d'imposition qui n'ont pas encore été communiquées par l'Etat. A ce sujet, il a été précisé que les taux votés par le Conseil Départemental impacteront fortement la taxe d'habitation.

### TAUX 2016

Taxe d'habitation	13,17
Taxe foncière (bâti)	15,50
Taxe foncière (non bâti)	69,27



## ONCTIONNEMENT

# 5%

dépenses de  
ctionnement sont  
crées aux services  
raux



## SÉCURITÉ

# PROCÉDURES DE PÉRIL ET D'INSALUBRITÉ IMMINENTS ET GRAVES

Le maire est en charge de la police des bâtiments menaçant ruine. En cas de périls imminents et graves ou d'insalubrité de locaux d'habitation, il se doit d'agir, notamment lorsque sont concernés des familles et des enfants vivant dans des conditions indignes.

Au-delà de l'aspect administratif, technique et financier de la procédure, la municipalité ne peut rester passive, devant la détresse des occupants, victimes d'un propriétaire sans scrupule et de l'inertie de certains interlocuteurs concernés.

**C'**est dans ce cadre, que la Ville d'Ezanville est intervenue depuis novembre 2015, sur 3 situations:

### 5, GRANDE RUE

Courant décembre 2015, une partie du mur de clôture s'est effondrée sur le domaine public. Une procédure de péril imminent et grave a été engagée afin de sauvegarder la sécurité publique: saisine du tribunal administratif et nomination d'un expert judiciaire.

L'expertise judiciaire préconisait la démolition de l'intégralité des ouvrages dans le cadre de cette procédure. Cette démolition a donc été réalisée par le propriétaire dans les délais impartis.

Cette action s'est poursuivie par un péril ordinaire demandant au propriétaire de réaliser une palissade de protection autour du terrain concerné.

> *Le péril imminent est clos et la procédure de recouvrement des dépenses financées par la Ville est engagée auprès du propriétaire.*

### 66, AVENUE DE LA GARE

Cette maison, abandonnée par son propriétaire, fait l'objet de squats réguliers depuis plusieurs années avec des conséquences de salubrité publique. Après plusieurs incendies, une menace pour le domaine public et pour les bâtiments avoisinants existait: effondrement de la couverture sur la chaussée, risque de propagation d'incendie aux avoisinants. Une procédure de Péril a donc été déclenchée. Après expertise judiciaire, notifications légales et absence de réponse du propriétaire, les

travaux de mise en sécurité du bâtiment ont été réalisés par la commune.

> *La procédure de péril imminent est close et la procédure de recouvrement des dépenses financées par la Ville est engagée auprès du propriétaire.*

### 1, AVENUE DE VERDUN

L'immeuble situé au 1 avenue de Verdun est la propriété d'une Société Civile Immobilière, en liquidation judiciaire. Composé de 12 studios, cet immeuble a déjà fait l'objet, en 2005-2006 et 2011-2012, de 2 arrêtés de péril imminent et grave, avec évacuation des familles et relogement, dans la mesure du possible.

Dans ces 2 procédures, le propriétaire n'a fait que « des travaux de cataplasme », sans aucune volonté réelle de remédier aux désordres et avec l'objectif de réparer à moindre coût.

Au vu du rapport d'expert, un arrêté municipal de péril imminent et grave a été pris en février 2016.

En mars 2016, le travail de partenariat a enfin abouti à un arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable. De ce fait et sauf recours, l'immeuble va être définitivement fermé, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

Concernant les locataires, des propositions de relogement ou d'hébergement sont en cours.

> *La procédure de recouvrement sera engagée auprès du mandataire judiciaire de la liquidation.*



# ACTUALITÉS

## USEE Cyclisme : une équipe de « Contre-la-montre » est née

Dimanche 3 avril dernier, à Méru (60), une équipe de l'Union Sportive Ezanville Ecoen Cyclisme était engagée sur l'épreuve de « Contre-la-montre » organisée par l'UFOLEP.

L'occasion de présenter cette discipline de spécialistes.

Il s'agit de couvrir une distance déterminée en se battant non pas contre d'autres coureurs mais contre la montre, c'est-à-dire dans le moins de temps possible.

L'épreuve, individuelle ou par équipe, autorise l'utilisation de vélos spéciaux reconnaissables à leur forme profilée.

La position du coureur sur sa machine, rendue notamment célèbre par le triathlon, est particulière, l'appui ne se faisant pas avec les mains sur le guidon mais avec les coudes, de façon à offrir le moins de résistance possible au vent.

Ce dimanche 3 avril, une équipe de 4 coureurs de l'USEE Cyclisme était présente au départ de la course, en position de challenger par rapport à l'équipe locale, championne de France de la discipline.

Si cette dernière s'est logiquement imposée en parcourant les 13,5 km en 19 minutes, l'équipe de l'USEE échoue à 30 secondes du podium.

Il est toujours décevant de ne pas gagner ; s'agissant pourtant de la première compétition de cette nouvelle équipe de l'USEE Cyclisme, il y a de quoi être satisfait de ce résultat dans la perspective du premier vrai rendez-vous de la saison : la sélection d'Île de France, le 19 juin prochain, avant les championnats de France prévus en septembre.

<http://usee-cyclisme.forumgratuit.org>.



## Victoires de l'artisanat : un Ezanvillois récompensé

Comme chaque année, pendant la Semaine Nationale de l'Artisanat, qui se déroulait du 11 au 18 mars 2016, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise a récompensé ses artisans. L'un des lauréats, Alain Kesler, est Ezanvillois.

L'objectif de cette récompense est de valoriser le savoir-faire et la passion de ces artisans aux parcours remarquables, l'implication dans la formation des apprentis mais également la pérennité économique de l'entreprise. En fonction de ces paramètres, les artisans lauréats reçoivent une médaille de bronze (inscription au Répertoire des Métiers depuis au moins 10 ans), d'argent (15 ans) ou d'or (25 ans).

Notre artisan local a reçu une médaille d'argent. Maquettiste signaléticien, Alain Kesler a installé son atelier à Ecoen en 1995. Il travaille notamment pour de nombreuses villes aux alentours. À Ezanville, il a conçu la signalétique du stade du Pré Carré et celle d'autres bâtiments municipaux. Il est également à l'origine de la maquette grandeur nature de la locomotive placée sur le rond-point du centre-ville à l'occasion des Journées du Patrimoine de l'année dernière. Cet Ezanvillois passionné dispense par ailleurs des cours dans sa discipline au lycée de Domont. Motivé par les challenges, Alain Kesler est déjà lauréat de plusieurs compétitions internationales dont une au Japon où il a reçu le Creative Award Roland pour une anamorphose de Dali reproduite sur la façade d'un lycée.



# TRIBUNES

## TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

Dans la tribune de l'opposition du mois dernier, du moins dans celle de l'équipe unie, vous avez lu que nous sommes clairement accusés d'avoir fait gratuitement des travaux au profit d'un particulier. Ou cela est vrai, et effectivement cela est grave, ou ça ne l'est pas et le dire s'appelle de la diffamation. Ou'en-est-il ?

Vers 16h, un jeudi, un mur ancien s'écroule sur le trottoir et en partie sur la voirie au carrefour de la Grande Rue et de la rue de l'Eglise. Un élu de la Ville appelle en urgence les Services Techniques pour réquisitionner « l'astreinte voirie » ainsi que la Police municipale pour assurer la sécurité des usagers, des barrières sont mises en place et les ouvriers de l'astreinte se mettent à refouler ce qui était sur la route départementale. Le propriétaire du mur intervient ensuite pour dégager le trottoir avec ses ouvriers. Nous avons ensuite fait pression pour que le mur situé rue de l'Eglise soit également abattu, cela a été fait par le propriétaire.

Les frais engagés par la Ville, environ 1700 € ne seront pas tirés par le percepteur au propriétaire du mur, mais à son assurance, les tractations sont toujours en cours. Nous avons un important dossier de courriers le prouvant, il s'agit donc bien d'une diffamation pure et simple.

Vous connaissez tous, nous le supposons la phrase attribuée à Sacha GUITRY : « Si ceux qui disent du mal de moi savaient ce que je pense d'eux, ils en diraient d'avantage ». Nous sommes donc dans l'attente de lire de nouveaux mensonges.

Lors du dernier conseil municipal, il a été demandé d'autoriser le Maire à ester en justice à l'encontre d'un couple d'Ezanvillois qui a déposé un recours contre la Mairie, comme cela est réglementaire, le nom de la personne a été cité, il se trouve qu'il s'agit d'une conseillère municipale, nous avons donc eu droit à deux pages de communiqué pour se plaindre de cet abus supposé. Nous sommes désolés, mais le règlement s'applique à tout le monde, même aux conseillers municipaux.

Cette conseillère ne s'était pas offensée il y a quelques temps quand le Maire a demandé à être autorisé à déposer une plainte contre la personne ayant déposé le permis de construire de la salle de prière, qui n'avait pas respecté les règles. Son nom avait été cité.

Au cours des mandats précédents, la même procédure a déjà été employée. A l'occasion de cette vérification, nous avons remarqué que nos amis de l'équipe unie socialo-communiste n'avait pas autorisé le Maire à déposer plainte contre la salle de prière...Pourquoi ?

Faute de place, réponses à suivre le mois prochain si cela nous semble utile.

Bien vivre à Ezanville

## TRIBUNES DE L'OPPOSITION

### Démocratie, j'écris ton nom.

Il nous semble indispensable ce mois-ci de clarifier certaines choses.

Tout d'abord, il est important de préciser que nous, Philippe Demaret, Paule Schaaff, Sylvie Dufils, Paul Augot et Brigitte Royer, sommes un groupe indépendant des partis politiques, se revendiquant des valeurs fondamentales de gauche que sont la tolérance, la solidarité, le respect de la démocratie, la justice sociale et la liberté d'expression.

A ce titre, nous gardons notre libre arbitre vis-à-vis des mesures gouvernementales.

Ensuite, il faut préciser que nous n'avons pas d'autre moyen que la tribune qui paraît chaque mois dans Ezanville Infos pour nous exprimer et vous informer. Cette tribune s'inscrit dans le débat démocratique nécessaire pour vous éclairer et est d'autant plus importante que les compte-rendus des conseils municipaux ne rendent pas compte de l'ensemble de nos interventions. Or les débats contradictoires sont l'essence même de notre démocratie.

Cependant, il convient de préciser les règles qui nous sont imposées : interdiction de signer avec nos noms, limitation du nombre de caractères utilisés, obligation de transmettre notre texte vers le milieu du mois précédent la parution. S'ajoute l'emplacement réduit qui a pour conséquence l'utilisation d'une petite taille de caractères peu lisibles notamment pour les plus anciens.

De plus, comme certains d'entre vous l'ont remarqué, la tribune de la majorité ou même l'édition du Maire répondent souvent dans le même journal à notre tribune alors que nous n'avons, pour notre part, aucune information sur le contenu de la revue avant sa parution.

Enfin, il est regrettable que l'édition du Maire ne serve qu'à polémiquer, notamment sur l'opposition, alors que les ézanvillois attendent la présentation des projets utiles et nécessaires pour notre ville. Mais y en a-t-il ?

### Une équipe unie pour une nouvelle énergie

Le mois dernier le budget communal a été voté. Globalement, nous ne sommes pas en opposition sur celui-ci et même si nous avons quelques idées sur ce point, il nous est difficile d'envisager d'autres pistes d'économies, n'ayant pas les rennes de la commune. Point négatif : les créances éteintes et les créances en non-valeurs (respectivement, 10869€ et 20883€), représentent des montants conséquents, qui n'ont pas été réglés par des mauvais payeurs. Les services de l'Etat ont-ils suffisamment fait les relances qui s'imposaient ? Points positifs : la voirie et les travaux d'accessibilité, nous tenons à saluer les budgets importants qui ont été alloués, si ces travaux sont réalisés. La taxe d'habitation et de la taxe foncières, qui ne subiront aucune augmentation cette année, alors que la nouvelle équipe majoritaire au Conseil Départemental a voté une hausse de 29,6 % de la taxe foncière, représentant une hausse moyenne de 130 à 150 € par famille. Sans déborder sur des sujets qui ne concernent pas notre commune, nous espérons toutefois que le gouvernement fasse une pause sur les baisses des dotations aux communes comme cela a été le cas depuis plusieurs années, rendant plus difficile l'atteinte de leur équilibre budgétaire. Nous ne nous exprimerons pas plus sur ces sujets afin de ne pas sortir du contexte communal. Enfin, nous nous réjouissons du maintien des montants des subventions aux associations. Concernant Loisirs et Culture, nous constatons la suppression des subventions, correspondant aux activités transférées à l'USEE. N'aurait-il pas été au moins cette première année, judicieux de maintenir le montant alloué afin de donner une chance supplémentaire au rétablissement de leur situation financière ?

Ezanville notre ville

# RETOUR SUR...

**10 avril**

Salon de l'artisanat



**Du 18 au 29 avril**

Retour sur les vacances de printemps



# EN BREF ...

## Plan Canicule: inscrivez-vous!

À Ezanville, le Plan Canicule se traduit par le recensement volontaire, grâce au bulletin disponible au Centre Communal d'Action Sociale et sur [www.ezanville.fr](http://www.ezanville.fr), des personnes fragiles. Cette inscription permet un suivi régulier, par le C.C.A.S., tout au long des quatre niveaux d'alerte.

Sachez, par ailleurs qu'une plate-forme téléphonique (0 800 06 66 66) est mise en service jusqu'à fin août, pour permettre aux usagers d'obtenir des informations et des conseils pratiques pour réduire les risques sanitaires causés par de grandes vagues de chaleur. Le C.C.A.S. reste à votre disposition au 01 39 35 44 97.



## Remplacement d'un conseiller municipal

Consécutivement à la démission de M. DIOUF Jean-Baptiste, et à l'installation de Madame Martine DELANDE, Monsieur le Maire a désigné cette dernière en remplacement de M. Jean-Baptiste DIOUF au sein des commissions suivantes: Finances, Affaires scolaires, périscolaires, restauration, petite enfance, Sports et jeunesse et Syndicat du Terrain du Lycée de Domont (suppléant).

## Handicap: signature d'une convention Ville /FMH95

Le Conseil d'Administration du CCAS a acté en date du 8 mars 2016 la convention entre le CCAS et l'association « Fédération des Malades et Handicapés 95 » (FMH95). Cette association accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives, juridiques et/ou soutien dans le projet professionnel. Une permanence est organisée au Centre Communal d'Action Sociale d'Ezanville (CCAS) rue Anglade, les 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 14 à 17 h.

Dates: 9 mai, 13 juin, 12 septembre, 7 novembre et 12 décembre.  
Pour la prise de rendez-vous, contacter le secrétariat FMH (hormis le mercredi) au 01 75 40 91 84.

## Urbanisme: rapports d'enquêtes

Deux rapports d'enquêtes sont à votre disposition pour consultation au service urbanisme et sur [ezanville.fr](http://ezanville.fr):

- Rapport d'enquête publique relative au périmètre de protection du captage 153 7X 0157 des Bourguignons.
- Rapport d'enquête publique de mise en compatibilité du PLU au projet de protection du captage des Bourguignons.

## Secours catholique: séances d'alphabétisation

Le Secours Catholique d'Ezanville propose des séances d'alphabétisation pour adultes le mardi et le jeudi de 13 h 30 à 14 h 30 au local de l'association au 10 bis Grande rue.

## Ostéopathe

Un nouvel ostéopathe vient de s'installer à Ezanville. M. Cyril Batut (diplômé d'ostéopathie) vous reçoit sur rendez-vous au 06 80 51 12 95. Techniques viscérales, crâniennes, fascias et structurelles.

## Garde d'enfants

La Maison d'Assistances Maternelles « l'ilot câlins » située 23 rue voltaire, prépare sa rentrée 2016. Il reste 1 place en 4/5<sup>e</sup> (repos le mercredi) pour un enfant né en 2014. La structure accueille 12 enfants âgés de 2 mois à 3 ans. Ce lieu est totalement dédié à leur bien-être. Pour plus de renseignements, contactez le 09 81 63 19 15. Retrouvez également la liste des assistantes maternelles agréées de la Ville sur [www.ezanville.fr](http://www.ezanville.fr).



# CARNET

## FÉVRIER

### Décès

Collin Gérard, Dem Annie, Boutet Lucette

## MARS

### Naissances

Kéval Héloïse, Labauze Illan, Lemaire Lenny, Marchal Erika, Molo Engongo Athom's, Jonathan Bonnel,

Nkenge Glory-Son, Ntona Finunu Maïsha, Oualli Ouacil, Oueslati Layina, Öztürk Muhamme, Petit-Homme Maëvann, Yalop Alice

### Décès

Guy Besnault, Simonne Frigère, Jean-Pierre Le Bras, Madeleine Lourdaux, Michel Tchebinyayeff, Husson Jackie, Epin Marie,

## AVRIL

### Naissances

Bintu-Mulumba Léa Chantal

### Mariages

Angèle Puppo et Alan Boulc'h

### Décès

Roger Baudry